

CONVENTION POUR LA LOCATION DU PREAU DE PUYMERLE (commune d'Aussac-Vadalle)

Entre la Communauté de Communes Cœur de Charente,
Représentée par Monsieur Gérard LIOT, Maire d'Aussac-Vadalle d'une part,

Et l'Association Activités Sportives de Fontenille dont le siège est situé chez Mme DUROUDIER Françoise Chanteloube 16230 FONTENILLE représentée par Madame HERROUET Claudine

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Madame HERROUET Claudine loue le préau de Puymerle le 23 avril 2023.

- Location du préau*:

- 30 € : associations ou habitants du territoire de la CDC Cœur de Charente,
- 100 € : associations ou habitants hors territoire de la CDC Cœur de Charente,
- utilisation du préau sans sanitaires : gratuité
- dépôt d'une caution de 1000 €.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire.

Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public.

- Date et heure de la prise en charge : 21 avril 2023 à 09h00
- Date et heure de la remise à disposition de la CDC : 24 avril 2023 à 08h00

- Objet de la location : marche suivie d'un pot

Fait à Aussac-Vadalle, le 23 mars 2023

Je reconnais avoir été informé par la mairie, que le présent contrat est conclu pour un usage paisible du site et uniquement pour l'objet et le nombre de participants déclarés.

Toute autre utilisation annulant le présent contrat.

Le maire m'a également informé que le site de Puymerle fait partie d'un site environnemental, objet d'une attention particulière de la mairie.

Lu et approuvé,
Le locataire,



Christian CROIZARD
Président de la CdC Cœur de Charente
Par convention,
Gérard LIOT
Maire d'Aussac-Vadalle



* rayer les mentions inutiles

* il est rappelé que le débroussaillage des abords du préau est à la charge des locataires, la CDC n'assure le nettoyage qu'une fois l'an

* nous rappelons qu'il est important de faire attention de l'usage de l'eau des sanitaires